

ORDONNANCE 13/IC/30/56.

Le Vice-Gouverneur Général,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi,



Vu la loi du 21 août 1925, sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi ;  
Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit à l'exécution de cette loi ;  
Vu, spécialement en sa section VIII (livre premier), le décret du 30 janvier 1940 formant code pénal rendu exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi par ordonnance n° 43/Just. du 18 mai 1940 ;

Vu l'ordonnance n° 31/Just. du 13 avril 1942 rendant exécutoire dans le Territoire du Ruanda-Urundi l'arrêté du Secrétaire d'Etat du 13 novembre 1897 sur la libération conditionnelle ;

Vu, spécialement en ses articles 49 et 50, l'ordonnance du Gouverneur Général du 15 octobre 1931, mise en vigueur au Ruanda-Urundi par ordonnance n° 30/Just. du 13 avril 1932 ;

Attendu que le nommé **ZAKWANI Pandashalo, fils de Pandashalo et de Makaya** R.E. 47853

originaire de **Mitande, chef Mwanandeke, sous-chef idem, Territoire de Kasongo.**

a été condamné le **29 septembre 1955**

par le tribunal de **Résidence de l'Urundi à Usumbura**

à **8 MOIS** de servitude pénale ;

Attendu qu'il a été incarcéré le **30.8.55**

Attendu qu'il a accompli plus d'un quart de sa peine et que la durée de l'incarcération subie dépasse trois mois ;

Sur la proposition du Chef du Service du Contentieux et de la Justice,

**ORDONNE :**

Article premier.

Le nommé **ZAKWANI Pandashalo** préqualifié, est libéré conditionnellement.

Le maintien de cette libération est subordonné aux conditions suivantes :

Article deuxième.

La présente ordonnance sortira ses effets le jour de sa notification à l'intéressé.

Usumbura, le **24 Février** 1956

**HARROY,**

~~X~~ ~~Procédure~~ ~~rectifiée~~ ~~en~~ ~~force~~

~~X~~ ~~Procédure~~ ~~de~~ ~~1955~~

Visa Le Chef du Service du Contentieux et de la Justice,

*Le Procureur du Roi est favorable.  
Le Président par. C. de terre qui  
a purgé les 3/4 de sa peine, a  
formulé en outre sa permission.  
Favorable 22/2/56*

*M. L...*